

138 AUDIO DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle au Capital 1 000 Euros

Siège Social : 138 avenue Parmentier
75011 PARIS

En cours de constitution

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix heures, l'actionnaire unique de la Société par Actions Simplifiée 138 AUDIO DISTRIBUTION, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président au siège de la Société.

Monsieur Romain DARROUX préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 000 actions. Il est rappelé que les statuts ne fixent pas le quorum et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

RD A.H.C
ASP CN

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée:

- un exemplaire des statuts de la Société,

Monsieur le Président déclare que ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires huit jours avant cette Assemblée et qu'elle n'a été saisie d'aucun projet de résolution émanant d'un actionnaire, ni d'aucune question écrite.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Nomination du président,*
- *Questions diverses.*

Puis Monsieur Romain DARROUX déclare la discussion générale ouverte et répond aux questions des actionnaires.

Diverses observations sont échangées, et plus personne ne demandant la parole les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer :

- Monsieur Romain DARROUX
demeurant 18 grande rue 91490 COURANCES

en qualité de Président pour une durée non limitée à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal pour effectuer toutes formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal lequel après lecture a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

